

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard*

Vice-présidence

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228264002

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 \$, taxes incluses (contrat: 2 048 141,66 \$ + contingences: 81 925,67 \$ + incidences: 40 962,83 \$) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228264002

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 \$, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 \$ + contingences : 81 925,67 \$ + incidences : 40 962,83 \$) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
- un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour un terrain de balle de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Après avoir décrit le projet, ils ont passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a débuté le 8 février 2022 pour se terminer 42 jours plus tard, et qui a donné lieu à l'émission de cinq addendas, dont deux ont eu un faible impact sur les prix.

Le nombre de preneurs du cahier des charges s'est élevé à neuf, avec deux soumissions conformes finalement déposées. Le SGPMRS a constaté un écart de l'ordre de 20,66 % entre le prix proposé par l'adjudicataire et celui du deuxième soumissionnaire, écart qu'il situe essentiellement, après analyse, dans les prix très

différents proposés pour les équipements complémentaires au contrat (buts, marbres et matelas de protection) compte tenu principalement de la méthode distincte d'installation prévue de part et d'autre.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles le Service a conclu à une incompréhension des documents d'appel d'offres de la part de l'un des soumissionnaires et sur les spécificités du marché des matériaux de remplissage organiques choisis pour composer le revêtement. À la lumière des explications fournies, qui ont été à la satisfaction de la Commission, celle-ci a recommandé que des données plus précises faisant état des bénéfices associés à l'utilisation de matériaux organiques soient intégrées au descriptif du projet, entre autres dans un objectif pédagogique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
- un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228264002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.